

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

L'an deux mil Dix Neuf, le Premier Octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Claude MARTARELLO, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : Mmes et Mrs S. BAGUR, N. BOITEL, M. BOUSSALMI, A. CLARETON, J-L. DEVOUX, M. FABRE, L. FOUAL, J-P. GACHE, J-P. GRANIER, J-M. HOFFMANN, A. MAILLARD, S. MAZELI, P. PONS, S. PORTAL, R. REYNAUD et A-M. ROBERT.

Absents et excusés : Mmes et Mrs S. BELHEINE, M. LANDINI, K. LARELLE, M. PERRIN et M-J PLAGNARD.

Procuration : MM-J. PLAGNARD à J-C. MARTARELLO.

Secrétaire de séance : S. BAGUR.

Délibération N°107/2019 Recrutement de deux agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités

Délibération N°108/2019 Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif contrat « Parcours Emploi Compétences »

Délibération N°109/2019 Etudes dirigées à l'école élémentaire ((10 heures hebdomadaires) pour l'année scolaire 2019/2020, à la charge de la Commune.

Délibération N°110/2019 transfert de compétence (question ajournée en raison de l'insuffisance d'informations de la part de la CA TERRE DE PROVENCE) ;

Délibération N°111/2019 Convention Provence en scène 2019/2020 (adhésion au dispositif pour bénéficiaire d'une dizaine de spectacles financés à hauteur de 60% de leur montant, voire 80% pour les spectacles labélisés « Provence en scène Plus » (aide départementale plafonnée à 17000€/an) en contrepartie de l'élaboration d'une programmation couvrant la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Délibération N°112/2019 Modification des statuts du PNRA, portant à la fois sur le mode de désignation des représentants du Conseil Régional par son assemblée délibérante (et non pas actuellement par son Président) ainsi que le montant de la cotisation des collectivités membres (3.09€/habitant pour les communes du Parc, 1.16€/habitant pour les villes-portes, 730500€ pour la Région contre 709000€ en 2019 et 311500€ pour le Département contre une cotisation annuelle actuelle fixée à 302000€)

Délibération N°113/2019 Réhabilitation des maisons en centre-ville - Validation d'une garantie d'emprunt - 7/9 rue Fontaine (100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 107 276 euros souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°88697 constitué d'une ligne de prêt).

Délibération N°114/2019 Réhabilitation des maisons en centre-ville - Validation d'une garantie d'emprunt - 8 rue Fontaine (100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 67 770 euros souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°79653 constitué d'une ligne de prêt.).

Délibération N°115/2019 Attribution du marché de travaux de réhabilitation du monastère de ND de Beauregard (Lot n°1 « GROS ŒUVRE » à la société CHECCONI pour 56 999.80 € + Lot n°2 « CHARPENTE COUVERTURE » à la société HELMER pour 68500€ + Lot n°3 « ASSAINISSEMENT » à la société ASSAINISS'EAU pour 68 758.30 € + Lot n°5 « ELECTRICITE » à la société ELERGIE pour 26 800 €. Lot n°4 « PLOMBERIE » déclaré infructueux à défaut d'offre reçue à la date limite de réception.

Délibération N°115/2019 Avance sur subvention 2020 (subvention qui lui sera attribuée pour 2020, à hauteur de 30% du montant de la subvention de 12 000€) attribuée pour 2019, soit 3 600 € à l'association « La Compagnie de Beaureg'art »

Délibération N°117/2019 Travaux forestiers – demande de subvention (Travaux 2018 pour un montant de 45 990 € + Travaux 2019 pour un montant de 40 813 € , subventionné à hauteur de 60% du montant des travaux).

Délibération N°118/2019 demande de subvention exceptionnelle 2019 (l'aide exceptionnelle « année de la gastronomie 2019 » pour les travaux de restauration du moulin à Huile GILLARD à hauteur de 70% du montant HT s'élevant à 424 384 €).